

Compte rendu du CONSEIL COMMUNAUTAIRE à St Trivier de Courtes du 21 MARS 2016

Membres titulaires présents : Pierre RIONDY, Corinne PALLUD, Thierry PALLEGOIX, Marie-Laure CLAPPAZ, Didier FLEURY, Aimé NICOLIER, Thierry THENOZ, Thierry FAUSSURIER, Michel LEMAIRE, Jacques SALLET, Hervé CAVILLON, Christophe RIGOLLET, Michel BOUILLET, Valérie GUYON, Olivier BROCOT, Michel BRUNET, Agnès BONNAND, Marie-Claire DOUAY, Laurent VIALON, Chantal THENOZ
Membres titulaires absents : Isabelle PROST (donne pouvoir à P. RIONDY), Karine PACCOUD (donne pouvoir à J. SALLET), Nathalie LIGERON (donne pouvoir à C. RIGOLLET), Pascal CHEVAILLIER (donne pouvoir à O. BROCOT), Eric DARBON (donne pouvoir à M. BRUNET), Catherine CLERMIDY (donne pouvoir à M. LEMAIRE)

Validation du compte rendu du 22 février 2016 (annexe n°1) ; Mme Guyon demande toutefois la correction suivante p7 « les retardataires peuvent encore déposer » et non « déposé ».

1. Acquisition du bâtiment à destination économique 80 route de Pont de Vaux :

Lors du dernier conseil communautaire les élus ont souhaité visiter le bâtiment à vendre 80 route de Pont de Vaux à Saint Trivier de Courtes ; cette visite a eu lieu le 5 mars. Ce bâtiment évalué par le service des Domaines à 160 000 € est à vendre au prix de 120 000 €. Les élus de la commission « développement économique » du 10 février ont donc estimé qu'il s'agissait d'une bonne opportunité pour réaliser la fiche-action n°1 du schéma de développement économique (annexe n°2), à savoir un hôtel d'entreprises.

Cette acquisition ou non-acquisition étant une dépense notable dans le BP 2016, le Président propose d'en débattre avant le vote des budgets.

Monsieur Lemaire, vice-président à l'économie et à l'aménagement du territoire, se fait l'écho des commissions du 5 janvier et du 10 février et souligne les éléments qui permettent de considérer ce bâtiment commune une opportunité pour l'attractivité économique du territoire :

La création d'un hôtel d'entreprises est une fiche action phare du schéma de développement économique approuvé en 2013.

Le bâtiment bénéficie d'une bonne situation géographique à proximité des services et commerces de Saint Trivier de Courtes.

La Communauté de communes n'a pratiquement plus de stock de locaux commerciaux et artisanaux. Les locaux de ce bâtiment se prêtent aisément à la division par lots ; les travaux peuvent se faire par tranches en fonction des demandes et des moyens de la collectivité.

Vu le prix attractif, c'est un projet que la Communauté de communes peut autofinancer, sans emprunts, en 2016.

Ce projet rentre tout à fait dans le réseau de pépinières d'entreprises existantes (Bourg en Bresse Agglomération et projet à Montrevel en Bresse) pour développer et aider les créateurs d'entreprises dans leurs premières années de développement. C'est un projet qui s'étalera sur plusieurs années et donc la partie « travaux » sera financée par la Communauté d'agglomération future.

⇒ Les élus à 12 voix POUR, 11 CONTRE et 3 BLANCS décident d'acquérir le bâtiment à destination économique situé route de Pont de Vaux, à Saint Trivier de Courtes et autorisent le Président à signer l'acte de vente et toutes pièces afférentes au dossier.

Les élus évoqueront le cas du bâtiment de Saint Nizier le Bouchoux lors du prochain conseil communautaire d'avril. Ce bâtiment a été visité le samedi 5 mars et nécessite, a priori, moins de travaux que le bâtiment ex-gamm vert. Valérie Guyon explique que la commune de Saint Nizier le Bouchoux a besoin d'une partie de ce bâtiment pour aménager des locaux techniques ; la commune a fait appel à l'EPF de l'AIN qui fait du portage foncier pour le compte des communes.

2. Vote des CA 2015 et des BP 2016 des différents budgets :

Les commissions se sont réunies pour préparer et débattre des projets du BP 2016 aux dates suivantes : le 2 février pour la commission « finances », le 1^{er} février pour la commission « Environnement et travaux », le 4 février pour la commission « communication, sports et loisirs », le 8 février pour celle des « affaires sociales », le 10 février pour la commission « développement économique », le 17 février pour la commission « Tourisme » permettant d'étudier en détail les CA 2014/BP 2015 de tous les services.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) pour le BP 2016 a été validé lors du conseil communautaire du 22 février 2016. La commission « finances » a validé les vues d'ensemble et les budgets annexes le 17 mars. Les élus communautaires ont constaté qu'il n'était pas opportun d'augmenter les taux de fiscalité.

Comme le budget a été remis aux élus, le vice-président en charge des finances présente les vues d'ensemble de fonctionnement et d'investissement et répond aux questions des conseillers communautaires concernant le détail des services ou des opérations d'investissement.

2 - Vote des Comptes Administratifs 2016 (et du compte de gestion):

Le Président sort de la salle.

Budget principal

Nombre de votants : 24

Suffrages exprimés : 24

VOTE Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Budget annexe « Zone de Cormoz »

Nombre de votants : 24

Suffrages exprimés : 24

VOTE Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Budget annexe « Zone de Roujus »

Nombre de votants : 24

Suffrages exprimés : 23

VOTE Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 1

Budget annexe « Ordures ménagères »

Nombre de votants : 24

Suffrages exprimés : 24

VOTE Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Budget annexe « CLIC »

Nombre de votants : 24

Suffrages exprimés : 24

VOTE Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Budget annexe « SPANC »

Nombre de votants : 24

Suffrages exprimés : 24

VOTE Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

B - BUDGET PRIMITIF 2016

Présentation par Jacques Sallet

Vote des BP 2016 :

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 et de les fixer comme suit :

- taxe d'habitation :	7,56 %
- taxe foncière (bâti) :	1,32 %
- taxe foncière (non bâti) :	5,85 %
- cotisation foncière des entreprises (CFE) :	18,36 %

Budget principal

(Y compris affectation du résultat et taux d'imposition)

Nombre de votants : 26
Suffrages exprimés : 26
VOTE Pour : 25
Contre : 1
Abstentions : 0

Budget annexe « Zone de Cormoz »

Nombre de votants : 26
Suffrages exprimés : 26
VOTE Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Budget annexe « Zone de Roujus »

Nombre de votants : 26
Suffrages exprimés : 26
VOTE Pour : 24
Contre : 2
Abstentions : 0

Budget annexe « Ordures Ménagères »

Nombre de votants : 26
Suffrages exprimés : 26
VOTE Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Budget annexe « Clic »

Nombre de votants : 26
Suffrages exprimés : 26
VOTE Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Budget annexe « SPANC »

Nombre de votants : 26
Suffrages exprimés : 26
VOTE Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

3. Club des chercheurs d'emplois : convention AIDS

Le Président rappelle que le conseil départemental a retenu le projet commun Communauté de Communes du Canton de St Trivier de Courtes/AIDS pour la création d'un club de chercheurs d'emplois. L'ouverture est prévue le lundi 4 avril dans les locaux de l'espace jeunes. Pour mémoire, le plan de financement est le suivant (extrait de la commission « affaires sociales ») :

Postes dépenses	Montants	Recettes	Montants
-----------------	----------	----------	----------

Dépenses directes de personnel	41 000 €	Europe FSE (50%)	28 700 €
Forfait pour coûts restants (40% des dépenses personnel) DONT	16 400 €	Département	5 740 €
<i>Intervenants ext</i>	4 800 €	Communauté de Communes	20 000 €
<i>Location auto</i>	3 240 €		
<i>Achat matériel</i>	5 620 €	AIDS autofinancement	2 960 €
TOTAL	57 400 €		57 400 €

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association AIDS.

4. Réhabilitation ancienne beurrerie : Avenants

Le Président expose les demandes d'avenants concernant les travaux de réhabilitation de l'ancienne beurrerie :

- Lot n°009 « Démolition Désamiantage », entreprise DDTSL
Suite au rapport de repérage amiante, des travaux supplémentaires de désamiantage sont nécessaires pour un montant de 17 439.50€HT.
La répartition de ces travaux est la suivante :
Pour la communauté de communes : $17\,439.50\text{€} \times 60,60\% = 10\,568.34\text{€HT}$
 - Dont, pour les locaux 1 et 2 : $10\,568.34\text{€} \times 63\% = 6\,658.05\text{€HT}$
 - Et pour l'atelier technique : $10\,568.34\text{€} \times 37\% = 3\,910.29\text{€HT}$
Pour la SEMCODA : $17\,439.50\text{€} \times 39,40\% = 6\,871.16\text{€HT}$
Le montant du marché, pour l'opération n°115 « Aménagement de 2 locaux d'activités », passe donc de 23 269.81€HT à 29 927.86€HT.
Le montant du marché, pour l'opération n°109 « Atelier technique », passe donc de 13 666.39€HT à 17 576.68€HT.

- Lot n°050 « Charpente couverture zinguerie », entreprise GIRAUD Charpente
Suite à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, une modification du type de tuile est demandée pour une plus-value de 2 960€HT.
La répartition de cette plus-value est la suivante :
Pour la communauté de communes : $2\,960\text{€} \times 60,60\% = 1\,793.76\text{€HT}$
 - Dont, pour les locaux 1 et 2 : $1\,793.76\text{€} \times 63\% = 1\,130.07\text{€HT}$
 - Et pour l'atelier technique : $1\,793.76\text{€} \times 37\% = 663.69\text{€HT}$
Pour la SEMCODA : $2\,960\text{€} \times 39,40\% = 1\,166.24\text{€HT}$
Le montant du marché, pour l'opération n°115 « Aménagement de 2 locaux d'activités », passe donc de 22 309.27€HT à 23 439.34€HT.
Le montant du marché, pour l'opération n°109 « Atelier technique », passe donc de 13 102.28€HT à 13 765.97€HT.

Les autres conditions des marchés initiaux demeurent inchangées.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le Président à signer les avenants.

5. Modification du tableau des emplois

Le Président rappelle que les commissions « finances » et « social » ont proposé d'augmenter le poste d'agent d'entretien de 3H pour le nettoyage des locaux de l'espace jeunes/club de chercheurs d'emplois. Avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion.

Le Président propose donc de supprimer le poste de 20H d'adjoint technique territorial et de créer un poste de 23H hebdomadaires à la place.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve cette modification du tableau des emplois.

6. Ferme musée de la Forêt : création du poste contractuel d'agent d'accueil touristique, dates d'ouverture et tarifs

Le Président expose qu'il convient, comme pour l'an dernier, de créer un poste contractuel d'agent d'accueil touristique pour une durée de 7 mois du 1^{er} avril au 31 octobre 2016 ; c'est un emploi non permanent au titre d'un accroissement temporaire d'activité de la Communauté de communes (1^{er} alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) et non un emploi saisonnier car la durée d'un tel contrat ne peut excéder 6 mois. La durée hebdomadaire est de 35 H. Le grade serait celui d'assistant territorial de conservation du patrimoine.

En outre les dates d'ouverture au public seraient les suivantes :

- Tous les week-ends et jours fériés du 1^{er} avril au 12 juin et du 1^{er} au 31 octobre 2016
- Tous les jours (sauf le lundi) du 13 juin au 25 septembre 2016.

La commission tourisme propose de ne pas augmenter les tarifs.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve la création d'un emploi non permanent d'agent d'accueil touristique du 1^{er} avril au 31 octobre 2016 ainsi que les dates d'ouverture et les tarifs.

7. Déchèterie : tarif renouvellement carte d'accès

Le Président rappelle la mise en service du système d'accès par carte magnétique à la déchèterie de St Trivier de Courtes depuis le 1^{er} mars 2016 et précise que le 1^{er} badge d'accès a été remis gratuitement à chaque foyer ou entreprise en ayant fait la demande.

Il explique que la reproduction des cartes magnétiques d'accès à la déchèterie a un coût et que par conséquent il est opportun de faire supporter cette charge aux administrés ou entreprises en cas de perte, vol ou détérioration de leur badge d'accès.

Il précise que, dans le cas d'un dysfonctionnement du badge avec restitution de celui-ci à la Communauté de Communes, il pourrait être réédité gracieusement.

Le conseil de communauté, décide à l'unanimité de fixer le tarif suivant pour la reproduction du badge d'accès à la déchèterie :

Reproduction du badge suite à perte, vol, ou détérioration	10.00 €/badge
Reproduction du badge suite à non fonctionnement avec restitution du badge défectueux	gratuit

8. Assainissement non collectif : tarif VEOLIA 2016

Le Président informe les élus de la mise à jour des tarifs 2016 de VEOLIA conformément à la DSP en cours.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve les tarifs 2016 de VEOLIA comme suit :

Articles.Libellé	Prix de base HT au 01/01/2014	Valeur K	Prix actualisé HT en € au 01/01/2016	Prix actualisé TTC (10%) au 01/01/2016
Contrôle diagnostic général initial :	94,48	1,023204	96.67	106.34 €
Contrôle périodique :	71,07	1,023204	72.72	79.99 €
Examen préalable de la conception :	71,07	1,023204	72.72	79.99 €
Vérification de l'exécution :	87,79	1,023204	89.83	98,81 €
Contrôle des toilettes sèches :	94,48	1,023204	96.67	106.34 €
Contrôle lors de la vente d'un immeuble :	87,79	1,023204	89,83	98,81 €
Relance avec lettre recommandée en cas de refus :	8,36	1,023204	8.55	9.41 €
Frais pour absence au rendez-vous fixé avec le client :	33,44	1,023204	34.22	37.64 €

9. Consultation du contrat d'assurance collective des risques statutaires

Le Président informe les élus qu'un contrat d'assurance collective des risques statutaires avait été souscrit par le biais du CDG auprès du groupement CNP/GRAS SAVOYE du 01/01/2013 au 01/01/2017. Il convient de mandater à nouveau le CDG pour repasser un marché public, sachant qu'on a la possibilité in fine d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents autorise le Président du CDG à relancer la consultation

10. Projet de fusion des 7 EPCI

Le Président donne des informations concernant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 14 mars 2016. L'amendement s'opposant à la fusion du syndicat mixte de Crocu et d'Organom a été voté à l'unanimité.

Le relevé de décision du Copil du 19 février est joint en annexe n° 5. Désormais les relevés de décision des CoPil seront envoyés directement aux mairies par Bourg en Bresse Agglomération. Le Bureau propose que les communes re-transfèrent le relevé de décisions à tous leurs conseillers municipaux.

Monsieur Nicolier exprime son mécontentement vis-à-vis du circuit de validation des compte-rendu du CoPil qui sont examinés par le CoPil restreint le mercredi précédent, et envoyés le jeudi matin aux membres du CoPil alors que ces derniers se réunissent le vendredi, voire parfois le jeudi.

En outre Perrine Mansion-Berjon a oublié de transmettre le projet de CR le jeudi 10 mars pour la réunion du 11 mars. La DGS s'excuse pour cet incident, mais elle était en réunion le jeudi toute la journée ainsi que le vendredi matin.

Par ailleurs Monsieur Nicolier remet en cause la pertinence et la légitimité du CoPil restreint regroupant les 7 présidents d'intercommunalité. Monsieur Brunet lui répond que ce CoPil restreint a été présenté lors d'un CoPil précédent et qu'il ne fait que préparer l'ordre du jour. Mais il lui propose de faire part de ses remarques lors du prochain CoPil (24 mars 2016).

Le CoPil a proposé lors de sa dernière réunion du 11 mars de créer deux groupes de travail supplémentaires qui se réuniront ultérieurement :

- Zones d'activités et immobilier d'entreprises
- Transfert de la compétence « Transports »

⇒ Le conseil communautaire désigne 2 élus pour chaque groupe de travail, à savoir :

- Groupe de travail « Zone d'activités et immobilier d'entreprises » (depuis lors renommé par le CoPil à la demande d'un élu de la CC Bresse Dombes Sud Revermont « Action économique ») : Michel BRUNET et Olivier BROCAT
- Groupe de travail « Transfert de la compétence transports » : Aimé NICOLIER et Valérie GUYON.

En outre Monsieur Brunet informe les élus que la réunion territoriale présentant l'avancée des travaux du CoPil pourrait avoir lieu le 15 avril. Or cette date se situe pendant les vacances scolaires et les élus souhaitent la repousser en mai. **La réunion aura donc lieu, pour information, le 12 mai à 18H30 à Saint Jean sur Reyssouze. Comme pour la dernière réunion de ce type fin 2015, ce sont les communes qui enverront les convocations aux conseillers municipaux.**

11. Bail commercial pour le local 1 au 200 route de Chalon à Saint Trivier de Courtes et lancement de la consultation de Maitrise d'œuvre/bureau d'étude

Le Président informe les élus que Mme Audrey VINOT a sollicité la location du local n°1 situé au 200 route de Chalon pour la création de son salon de coiffure et d'esthétique.

Un bail commercial 3/6/9 lui a donc été proposé.

Il est à noter que le locataire souhaite engager des travaux d'aménagement dans le local afin de l'adapter à l'activité.

Mme VINOT prendrait à sa charge la réalisation d'une partie des travaux (climatisation, sol, peinture) pour un montant prévisionnel de 10 000€HT et sollicitera une aide de la communauté de communes pour les travaux structurels (Moe, électricité, plomberie, cloisons) pour un montant d'environ 14 000€HT.

Le Président fait lecture au Conseil communautaire du projet de bail commercial.

Il rappelle les principales caractéristiques du projet de bail :

- Loyer de 350€HT/mois, révisable chaque année en fonction de l'évolution de l'indice national du coût de la construction, publié par l'INSEE ;
- Durée du bail : 9 années à partir du 1^{er} août 2016 ;
- Dépôt de garantie : 350€.

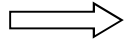
Il rappelle qu'une somme de 15 000€ était prévue au BP 2016 pour l'aménagement de ce local. Il propose donc aux élus d'augmenter le loyer de 130€ (soit 480€HT/mois) pendant 9 ans, ce qui correspond à 14 040€, pour compenser les dépenses engagées par la communauté de communes.

Compte-tenu des délais courts pour la réalisation des travaux, il convient dès à présent de lancer la consultation de Maitrise d'œuvre et contrôleur technique.

⇒ Le conseil communautaire, à 23 voix POUR et 2 votes BLANCS, autorise le Président à signer le bail et l'autorise à lancer la consultation pour la Maîtrise d'œuvre et le Contrôleur technique.

12. Dépenses annexes liées aux résidences d'artistes

Le Président informe les élus qu'il convient de délibérer formellement pour autoriser l'engagement des dépenses liées à l'hébergement, le transport, la restauration des artistes en résidence, tels que Petrek, Ivan Sigg ou Jean Sébastien Poncet, dans le cadre de la convention de développement culturel avec la DRAC, le Département et l'Education Nationale.



Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le Président à engager les dépenses liées à l'accueil des artistes en résidence.

Questions diverses :

- Courrier sur une demande de local-théâtre envoyé par Christof Laboulais à tous les conseillers communautaires. Monsieur Lemaire va le recevoir avec l'agent de développement.